

Séance du 17 juillet 2001

L'an deux mil un le dix sept Juillet, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Romain QUERE, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX , M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN . M. Yvon FOLLOROU, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Pierre MENEZ, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Pierre MENEZ 1er Adjoint à M. Paul UGUEN, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Juillet 2001

Date de Publication : 18 Juillet 2001

Secrétaire : M. Romain QUERE

Objet : Tarif des droits de place
--

Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de fixer un nouveau tarif de droit de place pour les commerçants ambulants qui s'installent à Guerlesquin notamment lors du marché hebdomadaire du lundi.

Le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1er Janvier 2002

Tarif abonné	0,45 Euros le mètre linéaire (2,95 Frs)
Véhicule magasin	0,53 Euros le mètre linéaire (3,46 Frs)
Tarif occasionnel	0,57 Euros le mètre linéaire (3,72 Frs)
Véhicule Magasin occasionnel	0.65 Euros le mètre linéaire (4,28 Frs)
Tarif exceptionnel	16,33 Euros (107,10 Frs)
Camions-déballage, boutique exposition	24,57 Euros (161,16 Frs)